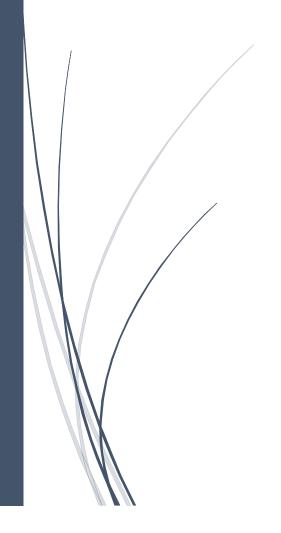


# RENTRÉE 2025-2026

# DOSSIER Inscription administrative IFSI du CH de Brive-la-Gaillarde



### POLE DE FORMATION EN SANTE

Instituts de Formation des Professionnels de Santé 22, Rue Jules Vallès 19 100 BRIVE-LA-GAILLARDE



# Nouvelle-Aquitaine

### **ADMISSION**

# Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

Ce dossier est strictement réservé aux candidats admis en Institut de Formation en Soins Infirmiers pour la rentrée de Septembre 2025 et ayant confirmé leur place à l'issue :

- de la procédure Parcoursup OU
- ayant réussi les épreuves de sélection par la voie de la Formation Professionnelle Continue (FPC) du mois de Février 2025.

Vous devez imprimer ce dossier en recto uniquement.

Le dossier est à nous retourner dûment complété et accompagné des pièces demandées par voie postale en Lettre Suivie (cachet de la poste faisant foi), ainsi que le chèque d'inscription ou règlement par carte bancaire, au plus tard :

- Le 30 Mai 2025 pour les candidats FPC ayant confirmé l'inscription auprès de l'institut ;
- Pour tous les candidats Parcoursup ayant accepté définitivement une proposition d'admission, en fonction du calendrier suivant :

Proposition d'admission acceptée définitivement (ou non)	Inscription administrative	Documents à fournir à l'institut pour votre inscription administrative	Dossier administratif complet à retourner par courrier à l'institut
Entre le 02 Juin	Avant le 18 Juillet 2025	- La fiche de renseignements	Au plus tard le
et le 10 Juillet 2025	12h00		22 Juillet 2025
Entre le 11 Juillet	Avant le 22 Août 2025	- Le chèque de 178€ à l'ordre	Au plus tard
et le 17 Août 2025	12h00	"Régie IFSI-IFAS"	le 25 Août 2025
À partir du 18 Août 2025	Dans les meilleurs délais	- L'attestation d'acquittement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus - 105€	CONTACTER L'INSTITUT

L'institut étant fermé du 04 au 17 Août 2025, éviter l'envoi en recommandé pendant cette période car il vous sera retourné faute de réception possible.

LES DOSSIERS DOIVENT COMPORTER L'INTÉGRALITÉ DES PIÈCES DEMANDÉES ET CELA CONDITIONNE VOTRE ENTRÉE EN FORMATION

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE.

La rentrée à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers est fixée au :

LUNDI 01 SEPTEMBRE 2025

La PRÉ-RENTRÉE aura lieu le Vendredi 29 08 2025

La PRÉ-RENTRÉE aura lieu le <u>Vendredi 29.08.2025.</u> VOTRE PRÉSENCE EST OBLIGATOIRE





# **ADMISSION**

### Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

### **SOMMAIRE**

1.	PIÈCES À FOUNIR IMPÉRATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION	3
2.	FICHE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (Toutes les rubriques sont obligatoires)	4
3.	HÉBERGEMENT PENDANT LES PÉRIODES DE STAGE	5
FIC	CHE DE L'ÉTUDIANT(E) (DRH) – RENTRÉE SEPTEMBRE 2025	6
4.	PARCOURS SCOLAIRE	7
5.	ACCOMPAGNEMENT HANDICAP :	8
6.	DOSSIER MÉDICAL	9
7.	FICHE DE FINANCEMENT	23
8.	ATTESTATION DE RÈGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION	24
9.	CONTRIBUTION À LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS 2025	25
10.	ENSEIGNEMENT CLINIQUE – STAGE	26
11.	RECUEIL DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE	27
12.	DEMANDES DE DISPENSE D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	28
13.	AUTORISATION d'enregistrement et de diffusion de la voix/image (ÉTUDIANT MAJEUR)	. 30
14.	AUTORISATION POUR LES MINEURS	31
SUI	ITE AUTORISATION POUR LES MINEURS	32
SUI	ITE AUTORISATION POUR LES MINEURS	33
15.	LISTE DES OUVRAGES 2025	34
16.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	35



# **ADMISSION**



Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

### 1. PIÈCES À FOUNIR IMPÉRATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION

	validité
	2 photocopies de l'attestation de droits à l'assurance maladie en cours de validité
	2 photocopies du RIB au nom de l'étudiant sur feuille A4
	La fiche de renseignements (toutes les rubriques doivent être renseignées)
	La fiche de l'étudiant (DRH) complétée
	Un chèque de frais d'inscription d'un montant de 178€ établi à l'ordre de Régie IFSI-IFAS.
	La fiche de financement du coût de la formation complétée
	L'attestation de paiement de 105€ correspondant aux frais de CVEC (AVEC LE QR CODE) : Exemptés les Promotions Professionnelles et Apprentis)
	Le certificat médical complété par un <u>médecin agréé</u> (liste disponible sur le site de l'ARS). À RENDRE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION.
	L'attestation d'admission Parcoursup ou une attestation sur l'honneur de non inscription sur Parcoursup pour les candidats ayant passé les épreuves relevant de la Formation Professionnelle Continue.
	Autorisations Image/voix
	Une photocopie de l'assurance (attestation) couvrant la responsabilité civile et/ou professionnelle de l'étudiant(e): Les étudiant(e)s doivent être garanti(e)s pour l'ensemble des risques couvrant la responsabilité civile, tant lors des stages que des trajets occasionnés par ceux-ci:  * Accidents corporels causés aux tiers;  * Accidents matériels causés aux tiers;  * Dommages et intérêts.
_	SELON VOTRE SITUATION
	La photocopie du relevé de notes des épreuves du Baccalauréat 2025 uniquement pour les candidats en classe de terminale durant l'année scolaire 2024-2025.  Pour les étudiants infirmiers étrangers, joindre obligatoirement :
	<ul> <li>une traduction du diplôme effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français,</li> <li>une attestation de comparabilité d'études (ancienne attestation de niveau) de ce diplôme, délivrée par l'organisme Enic-Naric, attestant de l'équivalence au minimum niveau IV (baccalauréat).</li> <li>Attention: le délai pour obtenir cette attestation est de plusieurs mois. Les frais liés à cette attestation délivrée par Enic-Naric sont à la charge du candidat. Enic-Naric: 1 avenue Léon Journault 92318 SEVRES CEDEX Tél: 01 45 07 63 21. Site internet: <a href="https://www.ciep.fr/enic-naricfr/dossier.php">www.ciep.fr/enic-naricfr/dossier.php</a></li> </ul>
	1 Photocopie de la carte grise et de l'assurance du véhicule en cours de validité
	1 Photocopie de votre permis de conduire La demande de dispense d'Unités d'Enseignement Le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (obligatoire pour ceux nés après 1988)
	À RENDRE LE JOUR DE LA PRÉ-RENTRÉE : 29.08.25
	Le dossier médical dûment complété (Service de la Santé au Travail)





# **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

# 2. <u>FICHE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (Toutes les rubriques sont obligatoires)</u>

Nom de famil	le (Nais	ssance) :	Non	n d'usag	e :	
Prénom(s) (d	ans l'or	dre de l'Etat Civil) :				
Né(e) le :	/	/ à				N° Dpt :
Nationalité : .		S	exe: N	/lasculin		Féminin □
Célibataire	; Marié	é(e) □ ; Concubin(e) □ ; Pacsé(e) □, Sé	paré(e)	) □ ; Div	orcé(e) 🛚	∃; Veuf(ve) □
Numéro de S	écurité	Sociale :				
Nombre d'enf	ant à c	charge : Age(s) :				
MODE DE DI	ÉPLAC	EMENT DURANT LES STAGES				
Avez-vous le	permis	de conduire :				
OUI		Avez-vous un véhicule ?	OUI		NON	
NON		Votre permis est-il en cours ?	OUI		NON	
Si véhicule :	N° d'ir	nmatriculation :				
Puissance fis	cale (P	6 sur carte grise) :				
ADRESSE L	ORS D	<u>E L'ANNÉE DE FORMATION À VENIR</u>	<u>? :</u>			
N° F	Rue					
Code Postal.						
Commune						
N° de télépho	ne fixe		de télé <sub>l</sub>	phone m	obile	
Email						
Coordonnée	s de la	personne à prévenir en cas d'urgen	<u>ce</u> (en e	qualité d	e + N° d	e téléphone) :





# **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

# 3. <u>HÉBERGEMENT PENDANT LES PÉRIODES DE STAGE</u>

Avez-vous une possibilité de lieu d'hébergement gratuit durant vos stages sur les départements : 15-19-23-24-46-63-87 ?

OUI Ind	diquez le Code Postal et la Ville :
0	
0	
0	
0	
0	
0	
0	
NON	





# **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

# FICHE DE L'ÉTUDIANT(E) (DRH) – RENTRÉE SEPTEMBRE 2025

MERCI DE COMPLÉTER LISIBLEMENT EN MAJUSCULE LA PRÉSENTE FICHE

NO	OM :		
NO	M D'USAGE :		
PR	ÉNOM:		
DA <sup>.</sup>	TE DE NAISSAN	CE:	
СО	DE POSTAL ET \	VILLE DE NAISSANCE :	
DÉ	PARTEMENT DE	NAISSANCE : N°NOM :	
		JDIANT <u>PENDANT</u> LA SCOLARITÉ :	
	TÉLÉPHONE :		
	Fixe:		
	Portable :		
	Mail:		
Cad	dre réservé à l'IFS	SI	
	CNI en cours de validité		
	RIB (au nom de l'étudiant(e)		
	Justificatif d'immatriculation sécurité sociale		
	Adresse de l'étudiant(e) durant la scolarité		



# Nouvelle-Aquitaine

# **ADMISSION**

4.	. PARCOURS SO	COLAIRE
		scolaire :ablissement – Ville :
Titre ou dip	lôme validant l'inscri	iption aux épreuves de sélection :
	BACCALAUREAT	Série : Année
Spécialité Prem	nière :	Spécialités Terminale :,
N°INE*:	( <mark>Obli</mark> g	atoire pour les candidats admis via Parcoursup)
	D.E.A.M.P	Année
	D.A.E.U	Année
	D.E.A.S	Année
	D.E.A.P	Année
	Diplôme Infirmier étrar	nger – Pays d'obtention :
	√alidation des acquis (	(date) : délivrée par la DRJSCS de la Région :
FOURNIR LA F	PHOTOCOPIE DE TO	UT DIPLOME OU TITRE OBTENU
Certificat Inf		Oui Non Non Non Non
Etudes pou	rsuivies après les étud	es secondaires (PACES-LICENCE-MASTER-Autres):
(Etudes Sup	périeures) : <b>Etablisse</b>	ment(s) - Diplôme(s) obtenu(s) - Année
/ <b>*)</b> 1/ (		a malay for day matana dia Dagasalay infast (day note 1005) any any ang tantana day d
• •		e relevé de notes du Baccalauréat (depuis 1995) ou en contactant votre ancien st aussi appelé n° BEA. Il s'agit de 10 chiffres à la suite suivis d'une lettre.



# Nouvelle-Aquitaine

# **ADMISSION**

### Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

N° Etudiant (si déjà inscrit à l'uni	versité) :
Autre(s) Formation(s) : Ecole(s)	- Diplôme(s) obtenu(s) - Année
PARCOURS PROFESSIONNEL:	Année - Durée - Etablissement - Service - En qualité de
	amiss Daiss Liabissonism Colvido Lii quamo de
5. ACCOMPAGN	EMENT HANDICAP :
Aurez-vous besoin d'un accompagi	nement spécifique durant votre cursus de formation ?
□Non □Oui	
Si oui, lequel ?	
Si oui, documents à fournir :  Demande écrite à la direction Aménagements antérieurs (F Bilan orthophoniste récent si Justificatif MDPH ou par un r	PAP, PPS PAI) troubles des apprentissages
	par la section pour le traitement pédagogique des situations individuelles qui agement de déroulement des études » conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009.

Afin d'organiser au mieux votre rentrée universitaire, merci de contacter dés à présent notre référente Handicap christine.pillien@ch-brive.fr



### **ADMISSION**



Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

# 6. DOSSIER MÉDICAL

Votre dossier médical est composé de plusieurs éléments :

- Mémo vaccination à destination de l'étudiant (Pages 9 à 12)
- Mémo vaccination à destination du professionnel de santé (à télécharger pour le médecin) (Pages 13 à 17)
- Fiche médicale à valider par un médecin (Pages 18 à 20)
- Certificat médical d'aptitude physique et psychologique (à faire établir par un médecin agréé et non le médecin traitant (à rendre avec le dossier administratif). La liste des médecins agréé est disponible sur le site de l'Agence Régional de Santé.
- Une radiographie pulmonaire et un test tuberculinique datant de moins de 6 mois.
  - ➤ BCG non obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019
- Une photo d'identité (Nom et Prénom au dos).

La vaccination anticovid fortement recommandée mais non-obligatoire (décret n°2023-368 du 13 mai 2023 relatif à la suspension de l'obligation de vaccination contre la COVID-19 des professionnel et étudiants).

Pour toutes demandes de renseignements concernant votre dossier médical, vous pouvez contacter le

Service Santé au Travail du Centre Hospitalier de Brive Téléphone : 05.55.92.66.53

Mail: medecin.travail@ch-brive.fr

CE DOSSIER MÉDICAL COMPLET EST À REMETTRE LORS DE <u>LA PRÉ-RENTRÉE.</u>

### Attention:

L'accès aux stages est strictement conditionné au respect des obligations vaccinales en vigueur. L'institut ne pourra être tenu responsable en cas d'impossibilité de départ en stage liée à l'absence ou à la non-conformité du statut vaccinal de l'étudiant.





### **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



### Bonne question! Car c'est indispensable pour mon inscription.

Vous envisagez d'exercer un métier dans le domaine de la santé ? Pour cela, il est indispensable que vous soyez vaccinés.

La vaccination est utile pour soi mais aussi pour protéger les autres, notamment les personnes les plus fragiles. Ainsi, la vaccination vous protège contre certaines maladies infectieuses et protègera également les patients auprès desquels vous interviendrez.

Attention: n'attendez pas les résultats des concours, faites vérifier vos vaccins par un professionnel de santé habilité à vacciner (médecin, pharmacien, sage-femme, infirmier) car être correctement vacciné peut prendre plusieurs mois.

### ☑ Comment savoir si vous êtes à jour ?

Pour savoir si vous êtes à jour dans vos vaccins, créez votre carnet de vaccination numérique sur www.mesvaccins.net. Des alertes vous seront envoyés lors des prochains rappels!

Voici la liste des vaccinations pour les étudiants des professions médicales et paramédicales à faire selon calendrier vaccinal en vigueur (https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier\_vaccinal-2025.pdf):

Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite (dTP)	2	Obligatoire
Coqueluche	9	Recommandée (systématiquement associée au dTP)
Hépatite B	9	Obl <mark>i</mark> gatoire
Rougeale - Orellians - Rubéale (ROR)	9	Recommandée
Grippe saisonnière et Covid		Recommandées à chaque automne
Varicelle	9	Recommandée si non immunisé

Page 1 | 4 - version avril 2025



# Nouvelle-Aquitaine

### **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



Toutes ces vaccinations sont jugées comme indispensables compte tenu du milieu professionnel dans lequel vous envisagez d'évoluer. Les vaccinations obligatoires conditionnent l'entrée dans votre formation.

A noter que les vaccinations contre les infections invasives à méningocoques (IIM) ACWY et B ne sont pas préconisées chez les étudiants en santé mais sont fortement recommandées en population générale.

A l'issue du concours, si vous êtes admis, lors de la constitution de votre dossier d'inscription vous devrez impérativement transmettre, selon les modalités décrites par l'école de formation ou l'institut, la fiche médicale de vaccination complétée par un médecin ainsi que les preuves d'immunisation demandées. Celles-ci sont à transmettre au plus tard avant de commencer le stage dans un établissement : à défaut, vous ne pourrez pas effectuer votre stage.

### ☑ Quels sont les étudiants en santé concernés ?

Les dispositions s'appliquent aux étudiants des filières suivantes :

- Médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures-podologues, manipulateurs d'électroradiologie, aides-soignants, ambulanciers, auxiliaires de puériculture, techniciens en analyses biomédicales et assistants dentaires.
- La vaccination contre l'hépatite B est également obligatoire pour les thanatopracteurs.

### ▶ Pourquoi ces vaccinations ?

Vous trouverez toutes les informations utiles sur les vaccinations sur le site vaccination-infoservice

### DIPHTERIE/TETANOS/POLIOMYELITE

La diphtérie est due à une toxine sécrétée par une bactérie qui, lorsque celle-ci se diffuse dans le sang, peut entraîner des complications graves (atteinte du cœur et du système nerveux). Cette maladie est très contagieuse et se transmet par la toux et les éternuements, ou par contact avec des plaies cutanées.

Le tétanos est dû à une toxine produite par une bactérie naturellement présente dans la terre. La contamination peut s'effectuer par n'importe quelle plaie ou coupure. Le tétanos se manifeste par des contractures musculaires intenses, des spasmes et des convulsions. L'atteinte des muscles respiratoires peut entraîner le décès par asphyxie.

Page 2 | 4 - version avril 2025



# Nouvelle-Aquitaine

### **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



La poliomyélite est due à un virus, principalement présent dans les selles des personnes infectées. Elle peut atteindre la moelle épinière et les neurones qui commandent les muscles, et entraîner des paralysies qui peuvent persister voire des décès.

#### COQUELUCHE

La coqueluche est une infection respiratoire due à une bactérie très contagieuse. Elle se transmet surtout par les gouttelettes de salive émises lors de la toux. Elle se manifeste par une toux épuisante et répétée, de jour comme de nuit et durant plusieurs semaines. Elle peut être grave chez les bébés et les personnes immunodéprimées.

#### HEPATITE B

L'hépatite B est due à un virus pouvant provoquer une hépatite aigüe fulminante, forme grave d'atteinte du foie, pouvant nécessiter une greffe.

Dans certains cas, le virus va persister dans le sang pendant des mois, des années, parfois à vie : on parle alors d'hépatite B chronique qui entraîne des lésions pouvant mener à une cirrhose et un cancer.

Ce virus se transmet par le sang et par les autres fluides corporels, d'où un risque d'exposition élevé en cas de profession de santé qui justifie une obligation vaccinale.

#### ROUGEOLE/OREILLONS/RUBEOLE

La rougeole est due à un virus qui se transmet très facilement par la toux, les éternuements et les sécrétions nasales. Une personne contaminée par la rougeole peut infecter entre 15 et 20 personnes. Des complications peuvent survenir dont certaines graves et peut provoquer des séquelles ou des décès. Les complications sont plus fréquentes chez les nourrissons de moins d'1 an, les adolescents et les adultes. Elle est indispensable pour les professionnels travaillant auprès des personnes fragiles.

Les oreillons est une maladie due à un virus et peut provoquer des complications graves : méningite, surdité, inflammation du pancréas ou des testicules (pouvant entraîner une stérilité chez le garçon).

La rubéole est due à un virus. Cette maladie est bénigne, sauf chez la femme enceinte. En effet, elle peut être responsable de graves malformations chez le futur bébé.

Page 3 | 4 - version avril 2025



# Nouvelle-Aquitaine

### **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



#### LA GRIPPE ET LE COVID

Ce sont des infections respiratoires aiguës dues à des virus. Elles peuvent être graves, voire mortelles chez les personnes fragiles, comme les personnes âgées ou atteintes de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes obèses ou les nourrissons. La vaccination des professionnels de santé permet d'éviter la contamination des plus fragiles chez qui la vaccination peut être moins efficace.

#### VARICELLE

La varicelle est due à un virus. Le plus souvent bénigne, elle peut être grave chez les personnes dont le système immunitaire ne fonctionne pas bien et chez les adultes non immunisés, et provoquer des complications graves comme des atteintes des poumons ou du cerveau. Elle est très contagieuse et la contamination est respiratoire ou par contact avec une personne infectée.

### INFECTIONS INVASIVES A MENINGOCOQUES (IIM)

Les infections sont dues à une bactérie responsable d'infections graves, dites infections invasives à méningocoque (IIM), qui peuvent conduire au décès ou laisser des séquelles importantes. Elle se transmet surtout par voie aérienne respiratoire lors de contacts avec une personne porteuse du virus, qu'elle ait ou non des symptômes.

Page 4 | 4 - version avril 2025



# Nouvelle-Aquitaine

# **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



A destination des professionnels de santé chargés de vérifier, compléter et renseigner le schéma vaccinal des étudiants avant leur inscription dans une école de formation

#### 1. Vaccinations obligatoires et recommandées, quelle différence ?

### Vaccinations obligatoires

- Les vaccinations obligatoires pour les professionnels de santé sont définies par l'article L3111-4 du code de la santé publique : diphtérie/Tétanos/Poliomyélite (dTP) et hépatite B
- Il est de la responsabilité de l'employeur d'exiger les preuves vaccinales et des instituts de formation de demander aux étudiants de pouvoir les fournir. A défaut, les étudiants ne peuvent effectuer leur stage.

#### Vaccinations recommandées

- Les vaccinations recommandées pour les professionnels de santé sont définies dans le calendrier vaccinal consultable sur le site du ministère du Travail, de la Santé, et des Solidarités (<a href="http://www.social-sante.gouv.fr/">http://www.social-sante.gouv.fr/</a>): Coqueluche, Rougeole/Oreillons/Rubéole (ROR), Varicelle, Méningite, Grippe et Covid.
- L'employeur ne peut exiger l'application des vaccinations recommandées, mais celles-ci sont indispensables pour les professionnels de santé afin d'éviter leur propre contamination et la transmission de ces maladies aux résidents ou patients qu'ils prendront en charge.

### 2. Quels sont les étudiants en santé concernés par les vaccinations obligatoires ?

Les dispositions s'appliquent aux étudiants des filières suivantes\* :

- Médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures-podologues, manipulateurs d'électroradiologie, aides-soignants, ambulanciers, auxiliaires de puériculture, techniciens en analyses biomédicales et assistants dentaires.
- La vaccination contre l'hépatite B est également obligatoire pour les thanatopracteurs.

\*Référence : Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé.

Page 1 | 5 - version avril 2025



# Nouvelle-Aquitaine

# **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



### 3. Quelles sont les conditions d'admission pour les étudiants en santé concernés par les vaccinations obligatoires ?

Les étudiants doivent fournir, au moment de leur inscription et, au plus tard, avant de commencer leurs stages la preuve qu'ils satisfont aux obligations d'immunisation. A défaut, ils ne peuvent effectuer leurs stages.

\*Références : Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

#### 4. Que faire en cas de refus de vaccination de l'étudiant?

- Si refus d'une vaccination obligatoire : l'étudiant ne peut s'inscrire dans une école de formation car il ne pourra pas effectuer de stage dans des structures de santé.
- Si refus d'une vaccination recommandée : l'étudiant peut réaliser des études médicales ou paramédicales. Toutefois, il est primordial de délivrer à l'étudiant une information claire concernant les risques encourus pour lui-même et les patients qu'il prendra en charge afin de le convaincre et de le rassurer. Si le refus persiste, insister sur les moyens de prévention qui devront être adoptés comme les mesures barrières (port du masque, lavage des mains, etc.).

#### 5. Que faire en cas de contre-indication à une vaccination obligatoire ?

La seule contre-indication à la vaccination contre l'hépatite B ou le dTP est une allergie à un des composants du vaccin.

Cette contre-indication avérée à la vaccination correspond de fait à une inaptitude à une orientation vers les professions médicales et paramédicales.

### 6. Informations sur les vaccinations à effectuer

L'étudiant pourra se faire vacciner par un professionnel de santé habilité à vacciner (médecin, sage-femme, pharmacien, infirmier) et devra prendre rendez-vous avec un médecin pour obtenir une prescription afin de réaliser les examens biologiques nécessaires en laboratoire. L'étudiant devra ensuite faire compléter la fiche médicale par un médecin et fournir les preuves d'immunisation.

Page 2 | 5 - version avril 2025



# Nouvelle-Aquitaine

### **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



### Hépatite B (VHB) (vaccination obligatoire)

#### Quel schéma de vaccination VHB?

Schéma conventionnel (Adultes, adolescents et enfants) : 3 doses, administrées en respectant un intervalle :

- u'au moins un mois entre la 1re et la 2e dose ;
- 외 d'au moins cing mois entre la 2e et la 3e dose.

Autre schéma valide si effectué entre 11 et 15 ans : vaccination à 2 doses espacées de 6 mois (vaccin contre l'hépatite B dosé à 20 µg).

#### Que faire en l'absence de vaccination VHB?

Possibilité de réaliser chez les étudiants de 18 ans et plus, le schéma accéléré à 3 doses en 21 jours (0, 7 et 21 jours) puis rappel à 1 an, avec le vaccin Engerix B<sup>o</sup> 20. Le stage est possible dès administration de la 3<sup>e</sup> dose. Un titrage des anticorps (Ac) anti-HBs ne sera réalisé que 4 à 8 semaines après la fin de la 4<sup>e</sup> dose. Le rappel à un an est primordial pour maintenir une immunité à long terme.

### Que faire en cas de schéma vaccinal incomplet (1ou 2 doses de vaccins VHB) ?

Compléter le schéma vaccinal conventionnel à 3 doses puis l'étudiant devra faire une sérologie 4 à 8 semaines après l'administration du vaccin.

Que faire si le schéma vaccinal VHB est complet mais que l'étudiant est non répondeur (titre des anticorps anti HBs < 10 UI/L après 3 doses) ?

L'étudiant doit recevoir une dose additionnelle de vaccin puis un titrage des Ac anti-HBs doit être réalisé (4 à 8 semaines après l'administration du vaccin).

En cas d'Ac anti-HBs toujours inférieur à 10 UI/L, une nouvelle dose doit être administrée suivie d'un nouveau contrôle sérologique, sans dépasser un total de 6 injections.

### Un étudiant est porteur asymptomatique de l'Ag HBs, peut-il continuer sa formation?

Il est nécessaire de solliciter un avis spécialisé sur la poursuite de la formation qui sera fonction de la charge virale et de la spécialité de formation (exemples de formations à éviter : chirurgiens-dentistes, sage-femmes, IBODE, ...) sachant que la charge virale peut évoluer dans le temps.

Page 3 | 5 - version avril 2025



# Nouvelle-Aquitaine

# **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



# Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (Vaccinations obligatoires) et Coqueluche (recommandée)

Faut-il faire un rappel coqueluche si l'étudiant est vacciné contre le dTP ?

Seule la vaccination dTP est obligatoire et la vaccination coqueluche est recommandée.

Les étudiants quel que soit leur âge (même chez des moins de 25 ans), non antérieurement vaccinés contre la coqueluche ou ayant reçu un vaccin coquelucheux depuis plus de 5 ans recevront une dose de vaccin dTcaP. Puis, l'échéance de la nouvelle dose se fera selon le calendrier avec un rappel à 25, 45 et 65 ans.

A noter que les vaccins actuellement disponibles en France contiennent forcément la valence coqueluche.

### Rougeole/Oreillons/Rubéole

### Quel est le schéma de vaccination contre la rougeole ?

Les vaccins actuellement disponibles en France contiennent les valences pour les 3 maladies : Rougeole/Oreillons/Rubéole (ROR).

Pour les étudiants nés depuis 1980 : 2 doses de vaccin ROR à 1 mois d'intervalle, quel que soit les antécédents pour ces 3 maladies. Une dose supplémentaire est nécessaire si la première dose a été administrée avant 12 mois.

Pour les étudiants nés avant 1980 : 1 dose de vaccin ROR si aucun antécédent connu de rougeole. En cas d'antécédents de vaccination ou maladie (rougeole, rubéole) incertains, la vaccination doit être pratiquée sans qu'un contrôle sérologique préalable.

Vigilance : Le vaccin ROR est contre-indiqué au cours de la grossesse et en cas d'immunodépression.

### Varicelle

### Quand faut-il se faire vacciner contre la varicelle ?

La vaccination contre la varicelle est recommandée à partir de l'âge de 12 ans pour les étudiants qui n'ont pas eu la varicelle et ne sont donc pas naturellement immunisées, ou dont on n'est pas certain qu'ils aient eu la varicelle. Une sérologie préalable doit être réalisée. Si celle-ci est négative : 2 doses sont à administrées espacées de quatre à huit semaines ou de six à dix semaines, selon le vaccin utilisé.

Vigilance : Le vaccin Varicelle est contre-indiqué au cours de la grossesse et en cas d'immunodépression.

Page 4 | 5 - version avril 2025



# Nouvelle-Aquitaine

# **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



### Covid/Grippe

#### L'étudiant doit-il être vacciné contre le covid et la grippe ?

Ces vaccinations restent fortement recommandées.

Administration à l'automne d'une 1 dose pour la grippe et le Covid-19 (vaccination concomitante recommandée).

### Infections invasives à méningocoques (IIM)

#### Quel est le schéma de vaccination contre les IIM?

La vaccination contre les IIM n'est pas préconisée chez les étudiants en santé mais est recommandée en population générale : vaccination contre les méningocoques ACWY avec 1 dose entre 11 et 14 ans avec un rappel jusqu'à 24 ans, vaccination contre les méningocoques B avec 2 doses entre 15 et 24 ans.

#### Tuberculose

#### En l'absence de preuve de vaccination par le BCG, faut-il vacciner l'étudiant ?

NON, la vaccination contre la tuberculose (BCG) n'est plus obligatoire en France pour les professionnels depuis le 1er avril 2019.

#### Est-il nécessaire de disposer d'un résultat d'IDR ?

Non, ce test n'est pas obligatoire. Toutefois, le médecin pourra proposer en l'absence d'examen de référence, à l'étudiant de réaliser cette IDR (ou une IGRA, préférentielle chez les sujets vaccinés par le BCG) car le résultat servira de référence en cas de contage ultérieur et de détection d'ITL, particulièrement chez les étudiants originaires de zones d'endémie ou de forte circulation arrivés en France depuis moins de 5 ans. À noter, la réalisation d'IDR est à éviter dans le mois suivant une vaccination ROR.

Toute IDR connue, même ancienne, et mesurée en mm, doit être indiquée (en mm) avec la date de réalisation sur la fiche médicale. Celle-ci pourra servir, si besoin, de référence.

# Orientation des étudiants vers un spécialiste (consultation de pathologie professionnelle):

Consultation de Pathologies Professionnelles et Environnementales - CHU de Bordeaux

Dr Catherine VERDUN-ESQUER 05 56 79 61 65 secretariat.cpp@chu-bordeaux.fr

Page 5 | 5 – version avril 2025



# Nouvelle-Aquitaine

# **ADMISSION**

Veuillez patienter nous boostons votre système immunitaire	Fiche médic	ETUDIANT EN SANTE cale à valider par un médecin
LOADING	:MeVaccine ‡JeNousProtège (f) (in) ((	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  Abort Agents Floories deprises de lant Floories deprises
Filière universitaire :  Médecine Odontologie Pharmacie Sage-femme ou Institut de formation :	NOM:  Prénom:  Tél.:  Département de naissance:  Code postal résidence:	NOM de naissance :  Date de naissance : / /  Email :
Si vous n'êtes pas à jour des vacce suivants devront être complétés sérologiques réalisés (au minimu d'inscription selon les modalités d Diphtérie-Tétanos-Polio (dTP)	cinations obligatoires, vous ne serez p s par un médecin. Cette fiche devra im anticorps anti-HBs et anticorps an lécrites par l'établissement.  * / Diphtérie-Tétanos-Polio-Co	
Paire un rappel dTPca si un vaccin cod Puis rappels dTPca à âge fixe (25, 45 e Dernier rappel dTP Date:// Nom:	quelucheux n'a pas été administré dan et 65 ans). Dernier rappe Date : / , Nom :	el dTPCa /
<b>Hépatite B*</b> Conditions d'immunisation valides :		
Ac anti-HBs ≥ 10 UI/I et Ac anti-HBc n Autres situations : cf. Mémo « Profess Schémas complets valides :	ent l'historique vaccinal et l'ancienneté égatif et schéma vaccinal complet sionnel de santé en charge des vaccina moins 1 mois d'intervalle, 3e dose au l	ations des étudiants en santé »
- Schéma accéléré (adu	ltes) : 3 doses en 21 jours puis rappel à	



# Nouvelle-Aquitaine

# **ADMISSION**

n	uillez patienter ious boostons otre système immunitaire	Fiche médicale à	UDIANT EN SANTE valider par un médecin
LOADIN	#JeNousP	rotège (f) (in) (ii)	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  Abord  April  Posterard  Double de distant  Doub
Joindre résulta	ats de sérologie** et indiquer les da	es de vaccination (quels que soien	t les résultats de sérologie) :
- Première dos	e => Date : / Nom :		
- Deuxième do	se => Date : / / Nom :		
- Troisième dos	se => Date : / Nom :		
- Injections sup	pplémentaires :		
Date : / /	' Nom :		
Date : / /	Nom :		
Date : / /	Nom :		
Personnes néo	<b>Oreillons Rubéole (ROR)</b> es depuis 1980 : 2 doses recommand 3 doses si 1 <sup>ère</sup> dose de vaccin reçue a es avant 1980 : 1 dose si pas d'antéce	ant l'âge de 12 mois)	
Première dose	es depuis 1980 e : Date : / Nom : se : Date : / Nom :		
1	es avant 1980 ougeole : Oui /Non vaccination : / / Nom :		
Varicelle			
Vaccination av	vec 2 doses en absence d'antécédent	varicelle (ou doute) et sérologie n	égative
Si Non : Sérologie posit Sérologie néga Première dose	ricelle : Oui /Non  tive : Joindre le résultat**  stive : dates des vaccinations : :: Date :// Nom :		
2/3		Version avril 2025	



# Nouvelle-Aquitaine

# **ADMISSION**

	Veuillez patienter nous boostons votre système immunitaire  #JeMeVaccine  #JeNousProtège  # JeNousProtège
	LOADING Results deplate Control
	Infections invasives à méningocoques (IIM) ACWY et B
	ACWY: 1 dose recommandée entre 11 et 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 24 ans inclus en population générale
	B: 2 doses entre 15 et 24 ans en population générale  Date vaccination Men ACWY: / Nom:  Première dose Men B: / Nom:  Deuxième dose Men B: / Nom:
ŧ	Tuberculose
	Vaccination : non obligatoire depuis le 1er avril 2019
	IDR (Intra Dermo Réaction): Il n'est pas obligatoire de disposer d'un résultat d'IDR.  Toutefois, le médecin pourra proposer à l'étudiant, en l'absence d'examen de référence, de réaliser ce test (ou une IGRA, préférentielle chez les sujets vaccinés par le BCG) car le résultat peut servir de référence en cas de contage ultérieur et de détection d'ITL, particulièrement chez les étudiants originaires de zones d'endémie ou de forte circulation et étant en France depuis moins de 5 ans. À noter, la réalisation d'IDR est à éviter dans le mois suivant une vaccination ROR.  Si existence d'un résultat d'IDR connu, même ancien, et mesuré en mm, celui-ci doit être indiqué avec la date de réalisation.
	Date de la vaccination :
	Date IGRA de référence et résultat :
	* Vaccination obligatoire  ** Preuves d'immunisation jointes sous pli confidentiel
	Je, soussigné(e) Dr certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts.
	Fait le :/
	Signature et cachet du praticien :
	Signature et ederice du protocer i
L	
3	/ 3 Version avril 2025



# **ADMISSION**



Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE



### INSTITUTS DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (IFSI-IFAS)



_		 	_	_
n	irecti	05.1	Detr	1111

Laurence BLANCO

Coordination pédagogique :

Mylène NEYRET

Secrétariat :

Emma BORDES-BOURGES

05.55.92.79.55

Fanny MAGNAUDET

05.55.92.79.18

Conformément aux articles 10 et 13 du décret n°88-386 du 19 avril

1988, je constate que l'intéressé(e) n'est atteint(e) d'aucune maladie ou infirmité, ou que les maladies ou infirmités constatées et qui doivent être indiquées au dossier médical de l'intéressé(e) ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions postulées.

J'engage ma responsabilité et déclare que l'intéressée(e) :

- □ N'est atteint(e) d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique avec l'exercice de la profession aide-soignante ou infirmière \*
- Ne remplit pas les conditions d'aptitudes physiques ou psychologiques

### **OBSERVATIONS EVENTUELLES:**

Fait et délivré à la demande des instituts							
de formation des professionnels de s	anté						
du CH de Brive, pour valoir ce qu	e de						
droit,							

à		 	 
_			

Signature et cachet obligatoire

**★**Rayer la mention inutile

22 Rue Jules Vallès - 19100 BRIVE - 05 55 92 79 55 - ifsi@ch-brive.fr

### À RENDRE AVEC LE DOSSIER ADMINISTRATIF

Certificat médical en vue de l'entrée en IFSI-IFAS Ce document officiel sera dassé au dossier administratif de l'apprenant





# **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

### 7. FICHE DE FINANCEMENT

STATUT	Pièces obligatoires à fournir avec le dossier d'inscription	Partie réservée à l'administration
□ Salarié(e) du secteur public	L'attestation de prise en charge par l'employeur des frais pédagogiques de formation.	
☐ Salarié(e) du secteur privé	L'attestation de prise en charge de l'employeur ou d'un fonds de formation en produisant l'attestation de prise en charge des frais pédagogiques de formation.	
☐ Inscrit(e) à France Travail  Conditions: Etre âgé(e) de moins de 53 ans et avoir travaillé 6 mois (soit 130 jours travaillés ou 910h) dans les 24 mois qui précèdent la fin de votre dernier contrat de travail ou être âgé(e) de 53 ans et plus et avoir travaillé 6 mois (soit 130 jours travaillés ou 910h) dans les 36 mois qui précèdent la fin de votre dernier contrat de travail.	N° Matricule France Travail:  Date d'inscription:  L'avis de situation à télécharger sur votre espace personnel France Travail. Ce document doit être daté de moins d'un mois à la date de l'entrée en formation à transmettre entre le 01.08.25 et le 31.08.25 (dernier délai).  Notification de rejet et/ou de l'octroi d'une rémunération France Travail.	
□ En poursuite de scolarité	Le ou les certificats de scolarité successifs depuis l'obtention du baccalauréat ou titre équivalent.  Le cas échéant, la ou les attestation(s) de scolarité en classe préparatoire aux épreuves de sélection d'entrée en IFSI.	
<ul> <li>□ Bourses Sanitaires et         Sociales         Sur critères sociaux         Région Nouvelle-Aquitaine</li> </ul>	Dépôt de demande des Bourses Sanitaires et Sociales – Septembre 2025 Pour information, ouverture de la Campagne à compter du 04 Juin 2025	
<ul> <li>□ Bénéficiaires des rémunérations des stagiaires de la Formation Professionnelle</li> <li>□ Aucune des catégories précédentes</li> </ul>	Dossier à demander à l'Institut	



### **ADMISSION**



Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

# 8. <u>ATTESTATION DE RÈGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION</u>

Je soussigné(e)
demeurant à
Confirme mon inscription à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CH de BRIVE.
Atteste avoir réglé les frais d'inscription universitaires par :
Un chèque d'un montant de 178€ à l'ordre de Régie IFSI-IFAS (comportant le Nom et le Prénom de l'étudiant(e) au dos du chèque)
Carte bancaire
Brive la Gaillarde, le
Signature de l'étudiant(e)
Signature du représentant légal (étudiant(e) mineur)

### **Informations aux Boursiers:**

Les étudiants boursiers sont exonérés des frais d'inscription universitaires. Cependant, ils doivent tout de même verser avec le dossier d'inscription un chèque de 178€ qui sera remboursé par le Secrétariat à réception de la notification d'attribution de la Bourse sur critères sociaux.

Un exemplaire est à conserver par l'étudiant(e)



### **ADMISSION**



Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

### 9. CONTRIBUTION À LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS 2025

Cette contribution, d'un montant de 105€, est à régler directement en ligne sur le site : https://cvec.etudiant.gouv.fr/

En fonction de votre situation (prise en charge par employeur ou un organisme collecteur), veuillez-vous référer aux conditions détaillées sur le site du CROUS.

### Elle comprend:

- ✓ La cotisation au FSDIE (Fonds de Solidarité et Développement des Initiatives Étudiantes);
- ✓ La cotisation pour les activités sportives et culturelles ;
- ✓ La cotisation pour la médecine préventive de l'université. (Article de loi N°2018-166 du 8 mars 2018)

L'attestation d'acquittement avec le **QR Code**, témoin de votre règlement, doit impérativement être transmise avec votre dossier d'inscription afin que l'institut de formation puisse vous inscrire à l'université.

Les étudiants boursiers (bourses sur critères sociaux de la Région Nouvelle-Aquitaine et non CROUS) doivent s'acquitter de la CVEC, télécharger l'attestation dans un premier temps puis demander le remboursement sur <a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr/">https://cvec.etudiant.gouv.fr/</a> dans un second temps.

PS: Seules les promotions professionnelles sont exonérées de cette contribution



### **ADMISSION**



Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

### 10. ENSEIGNEMENT CLINIQUE – STAGE

- Conformément au règlement intérieur et au projet des instituts du CH de BRIVE,
  - Les lieux de stage se répartissent géographiquement sur les départements de la Corrèze, de la Dordogne, du Lot et de la Haute-Vienne. Il est de ce fait indispensable que chaque étudiant dispose de possibilité de locomotion lui permettant de se rendre sur son terrain de stage.
  - Aucune modification d'affectation ne peut être exigée par l'étudiant sous prétexte d'absence de moyen de locomotion ou de raison personnelle d'organisation.
  - L'amplitude est de 6 heures à 22 heures ou de 19 heures à 8 heures pour les nuits, sur une base de 35 heures par semaine.
  - Les tenues sont fournies par les établissements au regard de l'instruction interministérielle n°DGOS/DGESIP/2020/155 du 9 Septembre 2020.

Néanmoins, vous devez compléter votre équipement par :

- Des chaussures blanches, silencieuses, fermées, lavables EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉES AU STAGE
- D'une montre à trotteuse

• , , ,	tudiant(e)) :igations de stage (horaires et lieux) et en accepte les modalités
	Fait à Brive le :
	Signature de l'étudiant(e) :
	Signature du représentant légal (étudiant(e) mineur)

Un exemplaire est à conserver par l'étudiant(e) après signature





# **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

# 11. RECUEIL DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

NOM							
Prénom							
Ville de résidend	ce pendant les ét	udes					
Autres villes pos	ssibles dans le d	lépartement					
Dernières expér	iences professi	onnelles dans le domaine sanita	aire ou médic	co-social par ordre o	hronologiq	ue	
Année	Durée	Etablissemer	nt	Service/Uni	té	Fonction	
Stages dans le d	domaine sanitai	re ou médico-social par ordre c	hronologique	•			
Année	Durée	Etablissemer	nt	Service		En qualité	
Projet professionnel possiblement envisagé							
		Oui		Non		Ne sait pas	
	culture Réanimation						
	ératoire						
Cadre de santé							
Infirmière en Pratiques Avance (IPA)							
Affectation en stage à éviter au regard de votre situation personnelle (sous réserve)							
<u> </u>							
-							





# **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

### 12. <u>DEMANDES DE DISPENSE D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENT</u>

À retourner au secrétariat de l'institut avant le 22.08.2025 pour examen en Section pédagogique Séance fin Août 2025

Nom:			
application des articles 7 et 8 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au d'tat d'infirmier :  es personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de sem le directeur de l'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique autions individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et digiterus et de leur parcours professionnel. >>  PIECES A JOINDRE    La copie d'une pièce d'identité (noter : copie certifiée conforme à l'original, dater et signer),   Le(s) diplôme(s) original (aux) détenu(s),   Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans,   Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé(e) dune des professions identifiées au 2° de l'article 7,   Un curriculum vitae,   Une lettre de motivation,   Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers,   Le contenu détaillé des enseignements suivis antérieurement  VEUILLEZ LIBELLER PRECISEMENT LES ENSEIGNEMENTS DONT VOUS DEMANDEZ LA DISPENSE	•••••		Prénom :
tat d'infirmier :  des personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de seme le directeur de l'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique lations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et dipenus et de leur parcours professionnel. >>  PIECES A JOINDRE    La copie d'une pièce d'identité (noter : copie certifiée conforme à l'original, dater et signer),   Le(s) diplôme(s) original (aux) détenu(s),   Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans,   Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé(e) de une des professions identifiées au 2° de l'article 7,   Un curriculum vitae,   Une lettre de motivation,   Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers,   Le contenu détaillé des enseignements suivis antérieurement  VEUILLEZ LIBELLER PRECISEMENT LES ENSEIGNEMENTS DONT VOUS DEMANDEZ LA DISPENSE	one	•••••	Mail (obligatoire)
personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de sem le directeur de l'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique ations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diperture et de leur parcours professionnel. »  PIECES A JOINDRE    La copie d'une pièce d'identité (noter : copie certifiée conforme à l'original, dater et signer),   Le (s) diplôme(s) original (aux) détenu(s),   Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans,   Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé(e) de une des professions identifiées au 2° de l'article 7,   Un curriculum vitae,   Une lettre de motivation,   Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers,   Le contenu détaillé des enseignements suivis antérieurement  VEUILLEZ LIBELLER PRECISEMENT LES ENSEIGNEMENTS DONT VOUS DEMANDEZ LA DISPENSE		t 8 de l'arrêté du 13 décer	embre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au di
□ La copie d'une pièce d'identité (noter : copie certifiée conforme à l'original, dater et signer), □ Le(s) diplôme(s) original (aux) détenu(s), □ Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans, □ Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé(e) dune des professions identifiées au 2° de l'article 7, □ Un curriculum vitae, □ Une lettre de motivation, □ Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers, □ Le contenu détaillé des enseignements suivis antérieurement  VEUILLEZ LIBELLER PRECISEMENT LES ENSEIGNEMENTS DONT VOUS DEMANDEZ LA DISPENSE	nes admises en t eur de l'établisse viduelles des étud	ement, après décision de Idiants, au regard de leur f	le la section compétente pour le traitement pédagogiqu
□ Le(s) diplôme(s) original (aux) détenu(s), □ Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans, □ Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé(e) dune des professions identifiées au 2° de l'article 7, □ Un curriculum vitae, □ Une lettre de motivation, □ Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers, □ Le contenu détaillé des enseignements suivis antérieurement  VEUILLEZ LIBELLER PRECISEMENT LES ENSEIGNEMENTS DONT VOUS DEMANDEZ LA DISPENSE	A JOINDRE		
Semestre UE Enseignement	urriculum vitae, ettre de motivation attestation de nivea ntenu détaillé des o	n, au de langue B2 française po enseignements suivis antéri	rieurement
	nestre	UF	Enseignement





# **ADMISSION**

Nom :			Prénom :		
Téléphone			Mail (obligatoire)		
		CADRE RESER	VE A L'ADMINISTR	ATION	
COMPETENTE	POUR LE TRA		.A SECTION PEDAGO OGIQUE DES SITUAT	GIQUE IONS INDIVIDUELLES DES ETUDI	IANTS
En application traitement péc	des textes r dagogique 2025	èglementaires de des situations	e référence (voir pa individuelles des	age 1) la section compétente s étudiants réunie en da	pour le te du :
décide :					
UE	ECTS	AVIS (accord ou refus)	А	rgumentation	
					_
Date :/	/2025				
Présidente	La directrice de la section	e, pédagogique		L'étudiant(e)	
	LDLANC	0			1





### **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

# 13. <u>AUTORISATION d'enregistrement et de diffusion de la voix/image (ÉTUDIANT MAJEUR)</u>

INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS et AIDE-SOIGNANTE

Pôle de Formation en Santé 22 rue Jules Valles

19100 Brive la Gaillarde

Tél: 05.55.92.79.55 / <u>ifsi@ch-brive.fr</u>

# AUTORISATION D'ENREGISTREMENT ET DE DIFFUSION DE LA VOIX/IMAGE

Formation : Je soussigné(e),	infirmièr (Nom, Prénom, adresse)	e aide-soignante			
autorise	N'autori	se pas (cochez votre choix)			
		à photographier, enregistrer, filmer, publier, (s) ou les films me représentant pour les usages			
✓	Présentation d'une activité	é pédagogique intra ou extra institut			
✓	✓ Administratif (Trombinoscope, logiciel métier)				
✓	Film sur un sujet expressé	ment désigné à caractère pédagogique			
✓	Exposition de photographie	es dans le cadre d'activités pédagogiques			
✓	Publication sur le site inte	rnet de l'institut ou du CH			
✓	Publication à caractère pro	ofessionnel (livres, revues, réseaux sociaux)			
Cette utilisation	concerne la durée de la sco	larité.			
représentants po		e les instituts de formation ainsi que ses bilité d'un changement de cadrage, de couleur reproduction.			
	18 ans ou plus et être comp ompris toutes les implicatio	étent (e) à signer ce formulaire en mon propre ns de cette autorisation.			
	Fait à :	le			
	Signature de l'appren	ant			



### **ADMISSION**



Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

### 14. AUTORISATION POUR LES MINEURS

### INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS et AIDE-SOIGNANTE

Pôle de Formation en Santé 22 rue Jules Valles

19100 Brive la Gaillarde

Tél: 05.55.92.79.55 / <u>ifsi@ch-brive.fr</u>

# AUTORISATION D'ENREGISTREMENT ET DE DIFFUSION DE LA VOIX/IMAGE d'un apprenant mineur

Vu le code civil (article 9) la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

nécessaires dans le cad	re de l'enregistrement,	la capt	consentement et les autorisat ation, l'exploitation et l'utilisa quel que soit le procédé envisa	tion
Formation :	infirmière		aide-soignante	
1. Finalités envisa	gées			

- Présentation d'une activité pédagogique intra ou extra institut
- Administratif (Trombinoscope, logiciel métier...)
- Film sur un sujet expressément désigné à un caractère pédagogique
- Exposition de photographies dans le cadre d'activités pédagogiques
- Publication sur le site internet de l'institut ou du CH
- Publication à caractère professionnel (livres, revues, réseaux sociaux...)





# **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

### **SUITE AUTORISATION POUR LES MINEURS**

### 2. Modes d'exploitation

Aut	orisation	Support	Conservatio n	Etendue de la diffusion
	Oui	Gestion	1 année	
	Non	Administrative	formation	Personnels administratif, équipe
		Logiciel métier BL		pédagogique
	Oui	Trombinoscop	1 année	Personnel administratif, équipe
	Non	е	formation	pédagogique
				et apprenants de l'institut.
	Oui	Pour un usage	1 année	Personnel administratif, équipe
	Non	collectif dans sa promotion	formation	pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement
	Oui		1 année	Site avec accès réservé (ENT,
	Non	En ligne	formation	plateforme, ex ou intranet)
				Précisez le(s) site(s) :
	Oui	En ligne	1 année	Internet (monde entier)
	Non	Liftiglic	formation	
	Oui	Support de	1 année	Précisez les destinataires du support :
	Non	stockage	formation	
		amovible		
	Oui		1 année	☐ Usage collectif dans les
	Non		formation	promotions des
				Apprenants enregistrés
		Projection collective		Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou
				de recherche
				☐ Usages de communication externe de l'institution
	Oui		1 année	Précisez les destinataires :
	Non	Autre	formation	





# **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

### SUITE AUTORISATION POUR LES MINEURS

3. Consentement de l'apprenant

	On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.								
	On m'a enregistre	expliqué ment.	et	j'ai	expliqué	qui	pourrait	voir	cet
	Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet $\square$ mon image $\square$ ma voix.								
Nom préno	m de l'appr	enant :							
Signature:									
4. <u>Autorisa</u>	tion paren	<u>tale</u>							
Je (Nous) s	oussigné(e)	(s):							
Demeurant	à :								
Et (nom pre	énom)								
Agissant ei l'apprenant								rénom	ı de
Je reconna reconnais e contrat exc nom et	expresséme	nt que le	mine	eur qu	e je repré	sente	n'est lié	par a	ucun
	Autorise(o	ons) la cap on qui en se			_				ıt et
	N'autorise l'enfant.	e(ons) pas	la	capta	tion de l'	image	e / de l	a voix	de
Merci d'écrire l	lisiblement	le mot « <b>R</b>	EFU:	S » :	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••				
Fait à									
Le		Sign	atur	e (s):					



# Nouvelle-Aguitaine

### **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

### 15. LISTE DES OUVRAGES 2025

# RENTREE 2025 LISTE DES LIVRES POUR LA FORMATION

### **OUVRAGES OBLIGATOIRES**

Titre: Diagnostics infirmiers: définitions et classification 2024-2026

**Auteur :** NANDA international **Editeur :** Elsevier Masson, 2024 **ISBN :** 978-2-294-78735-5

→Ce livre est à acheter au format papier, neuf ou d'occasion

Titre : Apprendre à apprendre : A lire obligatoirement pour la rentrée

Auteur: André Giordan Editeur: Librio, 2024 ISBN: 978-2-290-40921-3

→Vous pouvez acheter si vous le souhaitez ce livre au format numérique ou d'occasion

→ Le pack office (Word, Excel, Powerpoint, Outlook) est fourni gratuitement à tous les étudiants, notre documentaliste vous donnera toutes les informations à la rentrée.

ATTENTION: VOTRE ORDINATEUR DOIT ÊTRE ÉQUIPÉ D'UN DISQUE DUR INTERNE OU EXTERNE



# Nouvelle-Aquitaine

### **ADMISSION**

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de BRIVE-LA-GAILLARDE

### 16. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A partir de la rentrée, le secrétariat des instituts sera en mesure de vous remettre :

- Des certificats de scolarité ;
- La carte CPE du CH de BRIVE
- La carte « étudiante » ; éditée par l'Université de Limoges. Elle vous permettra de prouver votre inscription et votre statut d'étudiant(e), et d'avoir accès aux services de l'Université.

Les informations générales concernant la formation et la programmation vous seront communiquées dès la pré-rentrée et le premier jour de la rentrée.